



Communauté de communes Le Grésivaudan

Appel à Projets
« Projets communaux énergie et
rénovation thermique »
2020-2026



Instruction technique : AGEDEN



I. Contexte

La Communauté de Communes Le Grésivaudan est engagée depuis 2015 dans le programme « Territoire à énergie positive », avec le soutien de la majorité des communes du territoire.

Cette démarche vise à diviser par deux les consommations d'énergie à l'horizon 2050, et à couvrir l'intégralité des besoins par des énergies renouvelables.

Cette démarche est venue renforcer les actions du Plan Climat Energie Territorial, qui est réactualisé et complété en 2021 pour devenir un **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**.

Elle permet ainsi de diminuer la dépendance énergétique, tout en favorisant le développement économique pour les entreprises du territoire.

Le Grésivaudan soutient fortement les Communes dans la mise en place de projets énergétiques vertueux, sous la forme d'un accompagnement technique et financier des projets, en proposant aux communes **un appel à projets communaux énergie et rénovation thermique**.

II. De quoi s'agit-il ?

Cet appel à projets a pour objectifs de soutenir les projets de rénovation des bâtiments publics et le développement des énergies renouvelables sur le patrimoine communal par le financement d'une **aide à l'accompagnement de projets** (par l'AGEDEN) **et/ou une aide aux travaux/études** complémentaires.

Cet appel à projets peut également **soutenir des projets énergie ambitieux**. Cet aide se fera dans ce cas sous la forme d'un accompagnement technique sur le projet. Suivant le niveau d'exemplarité du projet, une aide sur les surcoûts pourra être proposée.

III. Quelles sont les conditions pour obtenir des aides ?

Cet appel à projets concerne exclusivement les projets de communes situées sur la Communauté de communes Le Grésivaudan.

Les travaux de rénovation des logements appartenant aux organismes HLM sont traités dans le cadre de la politique d'aides du Grésivaudan votée en 2015 (délibération du 28/09/2015), et par conséquent exclus du présent appel à projets.

La rénovation de logements communaux est traitée dans un autre appel à projets en cours. Pour toute demande d'informations sur ces points, contacter l'AGEDEN (*contact p9*).

Pour les projets de rénovation globale de bâtiments communaux intégrant des logements communaux, le lien sera fait au sein du comité technique pour permettre à la commune de bénéficier des aides sur les deux volets.

Important Les communes peuvent candidater pour plusieurs projets.

1) Calendrier des projets :

- **Les dossiers devront être déposés très en amont du projet et à minima avant la signature des devis pour permettre un échange avec le comité technique**
- Les dossiers sont à déposer avant la fin d'année 2025

2) Projets de rénovation thermique de bâtiments communaux

Les projets doivent être ambitieux, a minima BBC compatibles*, avec traitement de plusieurs postes (toiture, menuiseries, murs, ventilation, chauffage, énergies renouvelables...) et apporter une amélioration thermique conséquente.

Les caractéristiques telles que l'épaisseur des isolants ou encore la performance des menuiseries seront demandées.

L'AGEDEN peut vous aider à définir ces objectifs en amont du dépôt de dossier, n'hésitez pas à les appeler (*contact p9*).

Le comité technique (services de la Communauté de communes et AGEDEN) échangera avec la commune pour revoir conjointement les objectifs si ceux prévus initialement sont insuffisants.

Il est conseillé de se mettre en lien avec le CAUE pour avoir des conseils architecturaux, d'intégration paysagère, et de programmation.

3) Développement des énergies renouvelables :

Les projets doivent être réalisés en cohérence avec une démarche globale d'économies d'énergie.

L'AGEDEN peut vous aider à définir ces objectifs en amont du dépôt de dossier, et réaliser une première analyse d'opportunités pour étudier la pertinence d'intégrer des énergies renouvelables au projet.

Le comité technique (services de la Communauté de communes et AGEDEN) échangera avec la commune pour revoir conjointement les objectifs si ceux prévus initialement sont insuffisants.

Les projets d'installation de panneaux photovoltaïque sont exclus du dispositif, car le portage peut être sollicité auprès de GRESI 21 ;

4) Les autres projets énergie :

Il est possible de candidater pour des projets énergie ambitieux tels que bâtiments neufs à Energie Positive, démarches de quartier durable, PLU exemplaire au niveau énergétique, et toute autre initiative poussée au niveau énergétique.

Cette aide se fera dans ce cas sous la forme d'un accompagnement technique sur le projet pour permettre à la commune d'atteindre ces objectifs ambitieux.

Suivant le niveau d'exemplarité du projet, une aide sur les surcoûts pourra être proposée par le Comité d'agrément financier.

**BBC Compatible : les postes traités permettront, en plusieurs étapes si besoin, d'avoir une rénovation énergétique de qualité. Cette exigence n'influe pratiquement pas sur le coût mais demande une vision à long terme du projet.*

5) Cas particuliers :

Les cas particuliers seront étudiés par le comité d'agrément financier (VP membres du Copil TEPOS/TEPCV + comité technique) pour définir le montant des aides qui pourra être apporté, dans un objectif d'équité entre projets et communes.

Notamment : pour les projets de rénovation globale de bâtiments communaux intégrant des logements communaux, le lien sera fait au sein du Grésivaudan pour permettre à la commune de bénéficier des aides sur les deux volets.

IV. Détail des aides

L'aide n'est pas systématique.

Rappel : nous invitons les communes à ne pas passer les marchés et ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu la réponse de la Communauté de communes.

Le Grésivaudan se réserve le droit d'adapter chacun des points du présent appel à projet, notamment le nombre de projets aidés, le montant des aides ou la répartition entre communes.

En fonction du type de projets, la commune pourra bénéficier d'une aide à l'accompagnement, d'une aide aux études complémentaires et d'une aide aux travaux. Les aides peuvent être cumulables.

Types de projets	Aide à l'accompagnement	Aide aux études complémentaires	Aide aux travaux
Rénovation thermique des bâtiments publics	X	X	X
Energies renouvelables	X	X	X
Autres projets énergie ambitieux	X		X (base surcoût)

1) Aide à l'accompagnement de projets

De 1 à 5 jours d'accompagnement par projet par l'AGEDEN - Voir exemples en annexe B p11.

Cet accompagnement est gratuit pour la commune (financement Grésivaudan, Région Auvergne-Rhône-Alpes et TE38).

La forme de l'accompagnement sera définie avec la commune en fonction de ses besoins : conseils sur les travaux à réaliser, appui aux différentes phases du projet.

Il s'agit d'encourager, de rassurer et d'accompagner la commune depuis la conception du projet jusqu'à sa livraison.

L'objectif est de permettre de lever les questionnements et les contraintes, de fixer les objectifs, de trouver une équipe compétente, une bonne expertise, de rédiger un cahier des charges...etc.

L'AGEDEN associera les partenaires complémentaires tels que le CAUE (conseil en architecture, urbanisme et environnement) ou encore le TE38 (dispositif de Conseiller en Energie Partagé) en fonction des projets.

2) Aide aux travaux ou aux études complémentaires :

L'aide financière sera sous la forme d'un fonds de concours du Grésivaudan. Le taux d'aide est au maximum de 50% du reste à charge HT de la commune, une fois l'ensemble des autres aides déduites, et plafonné selon les règles de finances publiques. Pour mémoire, un montant globale d'aides publiques ne peut excéder 80% du montant HT de l'opération d'un projet.

Plafond de l'aide : 100 000 euros par projet.

Bonus : 20 000 euros maximum dans le cas d'un projet extrêmement exemplaire.

Les critères de sélection des dossiers sont précisés dans l'annexe A (page 14).

L'aide aux travaux est conditionnée à la réalisation préalable d'un audit énergétique, d'une analyse du CEP (conseiller en énergie partagé TE38), ou d'un conseil personnalisé AGEDEN en fonction des projets.

Ces aides peuvent concerner le co-financement d'études de faisabilité débouchant sur des travaux de rénovation ou de mise en œuvre de projets d'énergies renouvelables, ainsi que l'investissement (aide aux travaux et accompagnement dans les travaux).

3) Rappel Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Le Grésivaudan invite les communes à valoriser les **Certificats d'Economie d'Energie (CEE)** correspondants qui permettent de diminuer le reste à charge de la commune.

La valorisation des CEE peut se faire avec différents acteurs. Le Grésivaudan a mis en place un partenariat avec un opérateur pour faciliter la démarche, accessible sur le site du Grésivaudan et ouvert aux communes. TE38 propose également ses propres services. L'AGEDEN reste à votre disposition pour vous expliquer les principales différences :

- Accès à la plateforme du Grésivaudan : <https://www.le-gresivaudan.fr/281-cee.htm>

- Pour les commune adhérente à TE38, contact : Jérémy Giono : igiono@te38.fr

V. Quelle est la marche à suivre ?

Avant de déposer votre dossier complet, nous vous conseillons de déposer la note descriptive de l'annexe 2 complétée de façon la plus exhaustive possible, afin de bénéficier au plus tôt de l'aide à l'accompagnement personnalisé de l'AGEDEN : aide à l'élaboration du projet, préconisations d'améliorations, et le aide pour le montage du dossier. L'accompagnement est plus efficace si l'opération est prise en amont (*Exemples en Annexe B p.11*).

Les dossiers seront traités au fil de l'eau jusqu'à épuisement du budget. Les comités techniques et d'agrément financier se réunissent régulièrement, selon les besoins. (2 à 3 par an).

1) Déroulé

- **Dépôt du dossier de candidature par la commune.**
Le dossier de candidature sera monté puis complété par la commune au fur et à mesure de l'évolution du projet, pour être finalisé en phase APD.
- **Accusé de réception du dossier par mail**, en cas de besoin, un complément d'informations ou de documents sera demandé à la commune.
- **L'AGEDEN contactera les communes** pour une prise de rendez-vous sur site (si besoin).
- **Etude des dossiers par le comité technique (Le Grésivaudan-Ageden)**
- **Avis du Comité d'Agrément Financier sur le dossier finalisé en phase APD** (VP membres du Copil TEPOS/TEPCV + comité technique),
- **Notification à la commune de l'aide proposée par Le Grésivaudan** (sous réserve de la bonne réalisation des travaux mentionnés et de la conformité avec les budgets prévisionnels indiqués par la commune).
- **Délibération à prendre par la commune sur cette base pour solliciter le versement du fonds de concours.**
- **Le Conseil Communautaire délibérera à son tour, et une convention sera signée entre les deux parties.**
- **Dans le cas d'une aide aux travaux :**
 - **Une avance de 50%** pourra se faire sur présentation des devis signés par la commune.
 - **Le versement du solde** se fera à la réception des factures acquittées par la commune **avant le 1^{er} décembre 2025**. Au besoin une demande de dérogation pourra être étudiée par le comité d'agrément financier.

En cas de modification des travaux réalisés, du montant des autres aides perçues, du budget global de l'opération, ou d'abandon du projet, la commune devra impérativement en informer

Le Grésivaudan dès que possible afin d'ajuster le montant de l'aide allouée ou de rembourser les aides perçues le cas échéant.

2) Pièces à fournir pour déposer le dossier

- **POUR BENEFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DE L'AGEDEN** : Demande écrite de la commune (mail ou courrier adressé au Grésivaudan avec descriptif succinct du projet.
- **POUR LES ETUDES ET/OU LES AIDES A L'INVESTISSEMENT** : Pièces à joindre pour déposer votre dossier :

Fiche d'identification administrative (voir annexe 1)	<input type="checkbox"/>
Note descriptive technique du projet (voir annexe 2)	<input type="checkbox"/>
Tout document technique permettant de bien appréhender le projet (plans, descriptifs matériels, audit énergétique, préconisations du Conseil en Energie Partagé (CEP), conseils personnalisés AGEDEN, études complémentaires...)	<input type="checkbox"/>

- **Pièces complémentaires pour les demandes de financements de travaux** :

Récapitulatif des travaux et des montants associés (Prévisionnel, compris dans annexe 2)	<input type="checkbox"/>
Tableau de financement prévisionnel (voir annexe 3)	<input type="checkbox"/>
Devis détaillés de l'opération (le cas échéant)	<input type="checkbox"/>
Ordre de service pour les travaux débutés depuis le 1er janvier 2017	<input type="checkbox"/>
En fonction des projets : Audit énergétique, préconisations du Conseil en Energie Partagé (CEP), conseils personnalisés AGEDEN,....	<input type="checkbox"/>
Tout document technique permettant de bien appréhender le projet (plans, descriptifs matériels, études complémentaires...)	<input type="checkbox"/>

Le dossier complet est à envoyer à :

Par courrier : Le GRESIVAUDAN
390 rue Henri Fabre
38920 CROLLES
Mail : abon@le-gresivaudan.fr

3) Pièces à fournir pour obtenir le versement de la subvention dans le cas de l'aide aux travaux :

- **Acompte de 50% :**

Ensemble des devis détaillés et signés	<input type="checkbox"/>
Convention de fonds de concours	<input type="checkbox"/>

- **Solde de la subvention :**

Tableau récapitulatif des travaux et dépenses réalisées (Annexe 4)	<input type="checkbox"/>
Ensemble des factures détaillées et acquittées	<input type="checkbox"/>
Plan de financement définitif (avec justificatifs de l'accord ou du refus des subventions autres que celle du Grésivaudan)	<input type="checkbox"/>
Rapport d'exécution synthétique des travaux avec quelques photographies et précisions des économies d'énergie générées pour une rénovation thermique ou de la production estimée par énergie renouvelable	<input type="checkbox"/>

4) Contacts

LE GRESIVAUDAN Informations administratives, lien avec la politique territoriale, envoi du dossier	AGEDEN Informations et choix techniques, accompagnement sur le dossier de candidature
Annie Bon abon@le-gresivaudan.fr 04 76 08 04 57	Annaïg Mony amony@ageden38.org 04 76 23 53 56

ANNEXES

ANNEXE A - Critères de sélection des dossiers pour une aide aux travaux

ANNEXE B - Exemples d'accompagnements possibles selon les besoins

Documents types pour déposer un dossier de candidature

ANNEXE 1 - Fiche d'identification administrative

ANNEXE 2 - NOTE DESCRIPTIVE TECHNIQUE DU PROJET

- 1) Description globale du projet
- 2) Rénovation thermique d'un bâtiment communal
Incluant « Tableau récapitulatif prévisionnel des travaux et montants associés ».
- 3) Energies renouvelables
- 4) Coût estimatif des travaux
- 5) Calendrier prévisionnel
- 6) Autres aspects environnementaux du projet

ANNEXE 3 - Tableau de financement prévisionnel

Documents types pour obtenir le versement de l'aide

ANNEXE 4 - Tableau récapitulatif des travaux et dépenses réalisées

ANNEXE 5 - Rapport d'exécution technique

ANNEXE A - Critères de sélection des dossiers

- **Critères techniques**
 - Exemplarité du projet
 - Projet de rénovation :
 - Niveau d'économies d'énergie présenté dans le projet (Consommation annuelle initiale / consommation prévisionnelle). Le calcul THCEX n'est pas obligatoire.
 - Niveau de performance projet (kWhep/m².an) si un calcul théorique est réalisé
 - Pertinence du bouquet de travaux
- **Pertinence de l'intervention financière du Grésivaudan** au regard du montant des travaux, du montant des aides financières attendues hors Grésivaudan, et de la part d'autofinancement communal
- **Autres aspects du projet** *La liste ci-dessous n'est pas exhaustive et donne des exemples.*
 - Clauses d'intervention d'entreprises d'insertion
 - Effet d'entraînement, caractère reproductible du projet
 - Intégration paysagère du projet
 - Utilisation d'éco-matériaux
 - Utilisation du bois construction
 - Intégration d'énergies renouvelables
 - Valorisation des filières locales
 - Multifonctionnalité des bâtiments
 - Adaptabilité des bâtiments aux évolutions des besoins futurs
 - Mise en place d'un suivi énergétique
 - Affichage sur le bâtiment des performances
 - Démarche Haute Qualité Environnementale
 - Qualité d'usage (Amélioration du confort des usagers)
 - Amélioration de l'accessibilité
 - Sensibilisation des usagers
 - Economies d'eau
 - Chantier propre
 - ...

Annexe B - Exemples d'accompagnements possibles selon les besoins

Cet accompagnement sera réalisé par l'AGEDEN, partenaire technique du Grésivaudan, et ne se substituera pas à un travail de bureaux d'études

- Phase de programmation :
 - Aide à la définition des besoins
 - **Association de partenaires complémentaires** le cas échéant : SEDI (syndicat d'énergie), CAUE pour les projets urbains et architecturaux...
 - Lien avec les politiques du Grésivaudan, de la Région et de l'ADEME
 - Aide à **transcrire** les besoins et objectifs dans un programme
 - Partage de retours d'expériences
 - Orientation vers les aides publiques mobilisables
 - Clarification des phases du projet et des acteurs à mobiliser (CAUE, bureaux d'études...)
- Phase de diagnostics :
 - **Visite sur site** et réalisation d'un conseil personnalisé indiquant les priorités des travaux, les points d'attention, ainsi qu'un ordre de prix, avec ouverture en fonction des projets vers l'installation d'énergies renouvelables.
 - Pour les **énergies renouvelables** : Visite sur site pour valider l'opportunité et orienter vers l'énergie renouvelable la plus adaptée au projet.
 - Orientation vers des **études complémentaires** en fonction des projets, notamment pour la réalisation d'audit énergétique réalisé par un bureau d'études
 - Appui à l'écriture du cahier des charges pour la **consultation d'un bureau d'études**, et aide à la sélection (jury)
 - **Diagnostics de bureaux d'études** : participation aux réunions aux côtés de la commune, relecture des études et commentaires, aide à une appropriation par la commune pour choisir et prioriser les travaux, avec des bouquets de travaux cohérents
- Phase d'études de maîtrise d'œuvre :
 - En fonction des projets : aide à la rédaction du cahier des charges pour la **consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre** et aide à la sélection de l'équipe (jury).
 - Relecture des études et commentaires, pour permettre à la commune de bien s'approprier les enjeux.
 - Sensibilisation aux enjeux associés (choix des matériaux, énergies renouvelables...)
 - Orientation vers des **aides complémentaires** en fonction des projets, et aide à la rédaction des dossiers de demande de subventions
 - **Relecture de CCTP** (document qui guidera les entreprises pour le chantier)
- Phase chantier, réception
 - Vérification des **points de vigilance** au regard du CCTP
 - Vérification de la bonne mise en œuvre des installations
 - Aide pour la passation d'un **contrat de maintenance**

- **Visite sur site** en fonction des besoins

Documents à fournir pour déposer un dossier de candidature

ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ADMINISTRATIVE

1 - Identification de la commune	
Nom de la commune	

2 - Identification des contacts du projet : Nom, prénom, tél, mail.	
Représentant officiel de la commune	
Personne référente en charge du suivi du projet pour la commune (si différent)	
Périodes pour contacter la personne référente si ouvertures partielles mairie	

ANNEXE 2 - Note descriptive technique du projet

Plusieurs projets possibles : remplir une note par projet

La Communauté de communes se réserve le droit d'adapter chacun des points du présent appel à projet, notamment le nombre de projets aidés, le montant des aides ou la répartition entre communes.

L'aide n'est pas systématique. Nous invitons donc les communes à ne pas signer les devis et commencer les travaux avant d'avoir reçu la réponse de la communauté de communes du Grésivaudan pour les nouveaux projets.

Quel que soit l'avancement de votre projet, nous vous conseillons de compléter ce document de façon la plus exhaustive possible, afin de bénéficier au plus tôt d'un accompagnement personnalisé de l'AGEDEN.

Rappel : Merci de fournir tout document utile à la compréhension du projet (plans, études, audits...).

Description globale du projet

- **Type de projet** (vous pouvez cocher plusieurs cases si votre projet a plusieurs volets) :
 - Projet de rénovation thermique d'un bâtiment public
 - Projet énergies renouvelables
 - Autre projet énergie
- **Description du projet** :

- **Ce projet fait-il partie d'un projet plus global ?** Si oui préciser :

Par exemple : rénovation de centre bourg, dont la mairie, avec rénovation thermique du bâtiment comprenant la mairie en rez-de-chaussée et deux logements communaux au 1^{er} étage.

Si rénovation thermique d'un bâtiment communal, précisez :

- **Nom et type de bâtiment :**
- **Année de construction (même approximative) :**
- **SHON en m² :** **Surface utile (SU) en m² :**
- **Le bâtiment concerné a-t-il déjà fait l'objet d'une aide depuis le 01/01/2009 ?** : oui non
 - Si oui : préciser le(s) financeur(s) :
 - la date :
 - montant de l'aide :
 - la nature des travaux :
 -
 -
 -
 -
 -
- **Type d'énergie de chauffage** : Avant travaux :
- Après travaux :
- **Energie de production de l'eau chaude sanitaire** : Avant travaux :
- Après travaux :
- **Consommation avant/après**

Consommation énergétique annuelle du bâtiment avant travaux (kWh/an ou DPE)	Niveau de performance visé après travaux (kWh/an ou DPE ou label)	Economies prévisionnelles de consommation kWh/an	Commentaires

→ **Associer tout document permettant de juger de la performance du bâtiment avant et après travaux.**
 À noter que le calcul théorique THCEx (bureau d'études) ne sera pas demandé systématiquement.

- **Ce projet intègre-il des énergies renouvelables ?**
Par exemple : rénovation thermique de la mairie avec remplacement de la chaudière fioul par une chaudière bois granulés
 Si oui préciser :

Tableau récapitulatif PREVISIONNEL des postes de travaux et montants associés (dans le cas de la rénovation thermique).

A compléter. Notez « ? » si vous n'avez pas l'information.

Postes de dépenses principaux	Etat initial (volet thermique)	Recommandation indicatives (Contacter l'AGEDEN pour des précisions)	Critère minimal pour la valorisation des CEE	Caractéristiques techniques du projet	Coût (€HT)	Commentaires
Toiture	Isolation présente ?	$R \geq 8 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$ en comble perdu ou sous rampant	$R \geq 6 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$ en comble perdu ou sous rampant	Nature isolant : Épaisseur (cm) : (R ou lambda) : Isolation sous rampants ? Ou en combles perdus ?		
Murs	Isolation présente ?	$R \geq 4 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$	$R \geq 3.7 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$	Épaisseur (cm) : Nature de l'isolant : (lambda) :		
Planchers	Isolation présente ?	$R \geq 4 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$ ($3 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$ sur vide sanitaire)	$R \geq 3 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$ sur vide sanitaire ou espace non chauffé	Nature de l'isolant : Épaisseur (cm) : (R ou lambda) :		
Fenêtres	Ancienneté ?	* U_w (menuiseries + vitrages) ≤ 1.5	* U_w (menuiseries + vitrages) ≤ 1.5	Pour chaque ouvrant $U_w =$		

	Double vitrage ?	$W/m^2°C$ et $Sw \leq 0.15$ * ou U_w (menuiseries + vitrages) ≤ 1.3 $W/m^2°C$ et $Sw \leq 0.35$	$W/m^2°C$ et $Sw \leq 0.15$ * ou U_w (menuiseries + vitrages) ≤ 1.3 $W/m^2°C$ et $Sw \leq 0.35$			
Ventilation	VMC présente ? Type de ventilation ?	A prévoir si isolation des murs et changement des menuiseries				
Chauffage	Type de chauffage (entourer / rayer) <ul style="list-style-type: none"> Collectif ? Individuel ? Source d'énergie ? Ancienneté ?	si des travaux d'isolation sont entrepris, reprise régulation		Changement d'énergie ? Optimisation du chauffage actuel ?		

Autres travaux				
----------------	--	--	--	--

Si le projet comporte l'installation d'énergies renouvelables, précisez :

- Type d'énergie renouvelable qui devrait être installé :
- Etude de faisabilité déjà faite ? oui non
 - si oui, année
 - bureau d'études :

→ Joindre l'étude au dossier de candidature
- Analyse d'opportunité AGEDEN déjà faite ?
- Dimensionnement si prévu (puissance bois, surfaces panneaux, ...) :
- Taux de couverture des besoins si estimé :

Coût estimatif globaux des travaux (€ HT)

- Rénovation thermique :
- Energies renouvelables :
- Autres travaux prévus (accessibilité...) :

Calendrier prévisionnel

Phases projet	Dates prévues
Diagnostics	
Etudes (AVP)	
Consultation des entreprises	
Ordre de service Chantier	
Réception	

Autres aspects environnementaux du projet

En références aux critères de sélection de l'annexe A, merci de détailler les axes retenus pour votre projet :

ANNEXE 3 - Tableau de financement prévisionnel

<i>DEPENSES estimées</i>		<i>RECETTES envisagées</i>			
Grands postes de dépenses	Montant	Financeurs	Montant subventionnable	Taux	Montant aides
		Subvention attendue du Grésivaudan dans le cadre de cet appel à projet			
		Autofinancement			
		Prêt bancaire . taux :			
TOTAL		TOTAL			

Document type pour obtenir le versement de l'aide

ANNEXE 4 - Etat récapitulatif des dépenses réelles pour le fonds de concours Grésivaudan

Nom de la commune :

Postes de dépenses	Date commande	Date facture	N° facture	Emetteur (fournisseur)	Objet détaillé de la facture	Montant de la facture HT	Date de paiement	Montant HT éligible au titre du fonds de concours Grésivaudan

ANNEXE 5 : RAPPORT D'EXECUTION TECHNIQUE

Nom de la commune :

Calendrier de réalisation :

Description des travaux par poste :

Les travaux ont-ils été réalisés comme prévu dans le projet?

oui non

Si non : pourquoi ?

Commentaire sur la réalisation : (points positifs, bonnes pratiques à promouvoir, difficultés rencontrées)

Complément : joindre les photographies attestant des travaux et de la mention du concours financier du Grésivaudan et préciser les économies d'énergie générées pour une rénovation thermique ou de la production estimée par énergie renouvelable

Rappel :

Le dossier complet est à envoyer à :

LE GRESIVAUDAN
390 rue Henri Fabre
38926 CROLLES cedex

Ou par mail : abon@le-gresivaudan.fr

Et pour toute information :

LE GRESIVAUDAN <i>Informations administratives, lien avec la politique territoriale</i>	AGEDEN <i>Informations et choix techniques, accompagnement dossier de candidature</i>
Annie Bon abon@le-gresivaudan.fr 04 76 08 04 57	Annaïg Mony amony@ageden38.org 04 76 23 53 56

